

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 20 décembre 2018 à 16 h 35, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelievre,.

A-18-12-67

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-18-12-68

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver l'ordre du jour avec la modification suivante :

Retrait du point :

6.2 Approbation des prévisions budgétaires 2019 et participation au déficit d'opération de l'Office municipal d'habitation de Mont-Laurier.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-18-12-69

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-46-1 RELATIF AUX VOIES DE CIRCULATION ARTÉRIELLE DANS LE PARC INDUSTRIEL LÉGER

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro A-46-1 intitulé *Règlement modifiant l'article 4 du règlement A 46 relativement aux voies de circulation artérielle dans le parc industriel léger pour l'agglomération de Mont-Laurier* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'adopter le règlement numéro A-46-1, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

A-18-12-70

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-58-1 RELATIF À LA VOIE DE CIRCULATION ARTÉRIELLE DANS LE PARC INDUSTRIEL LOURD

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro A-58-1 intitulé *Règlement modifiant l'article 4 du règlement A 58 relativement à la voie de circulation artérielle dans le parc industriel lourd pour l'agglomération de Mont-Laurier* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'adopter le règlement numéro A-58-1, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

A-18-12-71

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-68 RELATIF AUX QUOTES-PARTS

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-68 intitulé *Règlement pour décréter les quotes-parts liées à l'agglomération de Mont-Laurier pour l'année 2019* et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-18-12-72

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire